

CODE DE DÉONTOLOGIE DU COACH

Ce code, par la Société Française de Coaching dans sa version d'avril 2020), reprend l'engagement d'éthique professionnel qui guide le ou la coach professionnel (le) lors de la réalisation de son activité avec le ou la coaché (e).

LES DEVOIRS DU COACH

Réalisation du Coaching

Le ou la coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation, de ses expériences professionnelles et personnelles et de sa volonté d'enrichissement permanent de ses outils et ses compétences de coaching.

Confidentialité

Le coach s'astreint au secret professionnel.

En cas de prise en charge du coaching par un tiers-financeur (entreprise, institution ou personne physique), le contenu de la restitution éventuelle du commanditaire est soumis à la seule autorisation du coaché

Supervision

Le ou la coach s'engage à avoir un lieu de supervision.

Respect des personnes

Conscient de sa position, le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence.

Obligation de moyens

Le ou la Coach est tenu à une obligation de moyens. Ces moyens sont le temps et la compétence du coach et ce dans le respect de la finalité du coaching : développer l'autonomie de la personne afin qu'elle assume pleinement ses choix.

Le ou la coach n'est pas tenu à une obligation de résultat. Le Coaching est un processus qui s'inscrit dans le temps où le ou la Coach permet au ou à la bénéficiaire de faire un cheminement vers ses objectifs.

Refus de prise en charge

Le ou la coach se réserve le droit de refuser une prise en charge de coaching pour des raisons propres à l'organisation, au demandeur ou à lui-même.

Le coaching n'est en aucun cas une thérapie, si les besoins du coaché ou de la coachée le nécessite, il ou elle sera invité(e) à consulter un professionnel compétent.

LES DEVOIRS DU COACH VIS-A-VIS DU COACHE

Lieu du Coaching

La décision du lieu ou de la forme du coaching seront décidées conjointement entre les deux intervenants, dans l'intérêt du ou de la coaché(e) et en prenant en compte les contraintes logistiques et de temps du ou de la coach.

Responsabilité des décisions

Le coaching est un processus de développement professionnel et personnel. Le ou la coaché (e) a la pleine liberté et la responsabilité de ses choix d'action.

Protection de la personne

Le coach adapte son intervention dans le respect des étapes de développement du coaché.